



2026 - 9
ARRETE MUNICIPAL
Occupation du domaine public

NOUS, Maire de la commune de Sainte Marguerite sur Fauville,
VU le titre 1 du livre 2 du Code Général des Collectivité Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, notamment ses articles L.2213.1 à L.2213.4,
VU le Code de la Route,
VU l'article R 610-5 du Code Pénal,
VU les arrêtés des 8 avril et 31 juillet 1992 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU les arrêtés des 8 avril et 31 juillet 1992 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1992 relatifs à la signalisation routière temporaire,
CONSIDERANT la chute de 2 poteaux portant des fils Enedis et Orange au niveau de la rue des Amis à Ste Marguerite sur Fauville - 76640 TERRES-DE-CAUX et qu'il convient de mettre en sécurité cette route à la suite de l'incident,

ARRETONS

ARTICLE 1er : A compter du **vendredi 9 janvier 2026 jusqu'à la réparation des poteaux, la rue des Amis à Sainte Marguerite sur Fauville - 76640 TERRES-DE-CAUX, sera barrée sauf pour les riverains, le service rudologie, les cars scolaires et les services d'urgence.**

ARTICLE 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de lois et règlements en vigueur. Tous les véhicules en infraction à la législation en vigueur pourront faire l'objet d'une mise en fourrière,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du maire de Terres-de-Caux. Un recours peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou du rejet du recours administratif par le maire, s'il a été formé dans le délai du recours contentieux.

ARTICLE 4 : Madame Le Maire, Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Terres-de-Caux, le Chef de la Police Municipale Intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 9 janvier 2026.
Christine LEDUN,
Maire de Sainte Marguerite sur Fauville.

7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

